



Siège social
Parc d'Activités Côte Rousse
180, rue du Genevois
73000 Chambéry
Tél. 09 80 34 81 16
Fax 09 85 34 81 16



Agence de Franche Comté
5, rue Delezay
39150 St-Laurent-en-Grandvaux
Tél. 03 84 41 57 30



contact@arter-agence.fr
www.arter-agence.fr



Étude des solutions
de jonctions
routières de Sciez à
Perrignier



SCIEZ



Mars 2017



Réunion publique



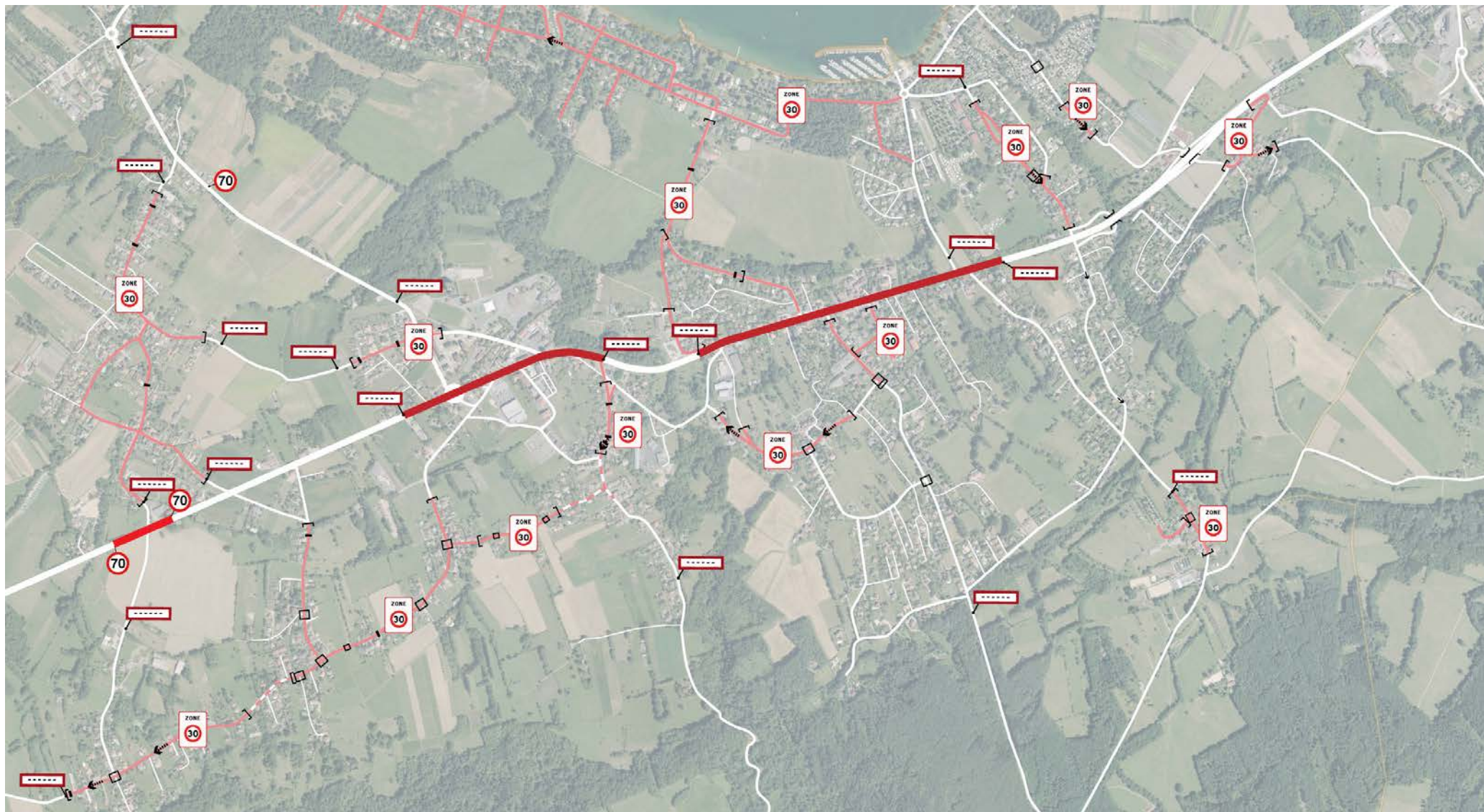
1. Un territoire multipolaire, à l'urbanisation majoritairement pavillonnaire et organisée autour de hameaux anciens. Sciez et Bonnatrait sont les deux secteurs centraux (commerces, services...)



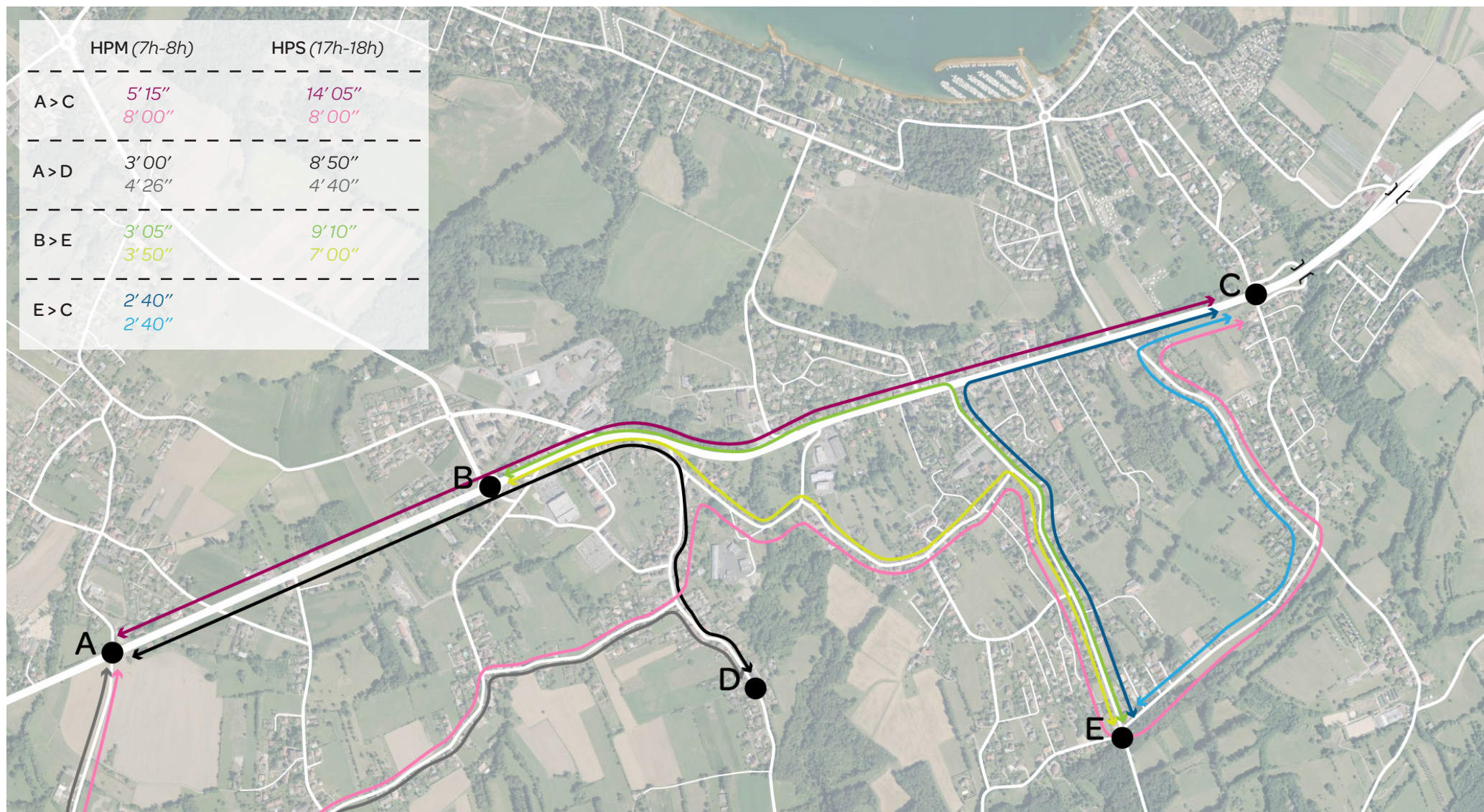
2. Le réseau routier principal (routes départementales) est organisé en "arrêtes de poisson", la RD1005 est l'axe structurant, collecteur des autres RD. Les RD se rejoignent dans les bourgs principaux.



3. Le réseau routier est aujourd'hui "hiérarchisé", la réglementation de la voirie traduit le caractère structurant de la RD1005 et les voies de desserte sont réglementées en zone à modération de trafic (zone 30).

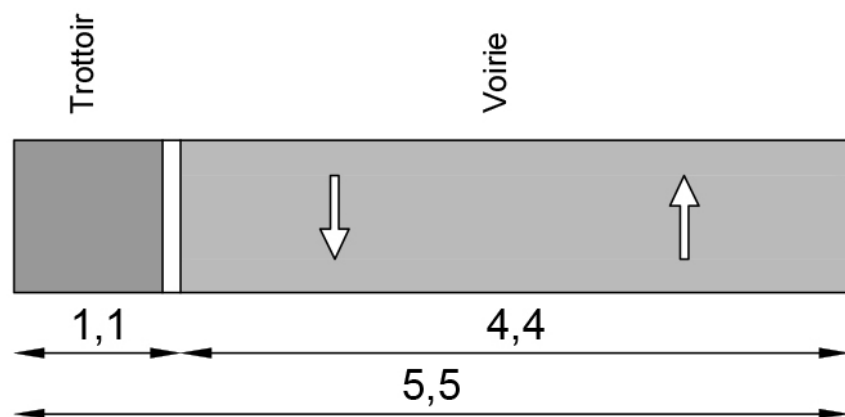
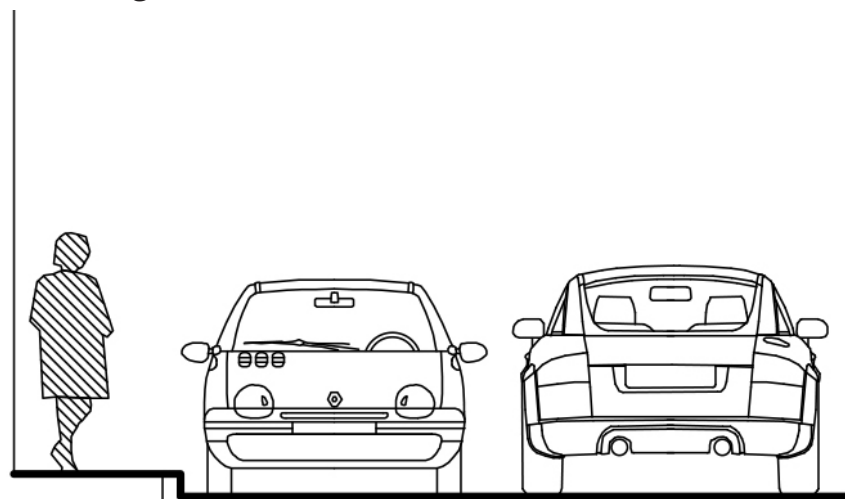


4. La saturation de la RD1005 à l'heure de pointe du soir, engendre le report des usagers en transit sur les voies de dessertes parallèles. Celles-ci sont plus performantes pour traverser la commune.

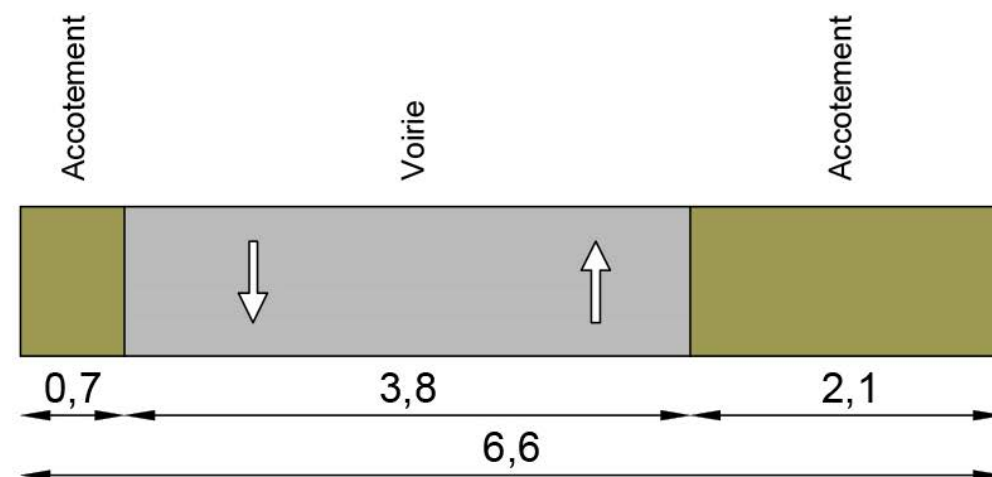
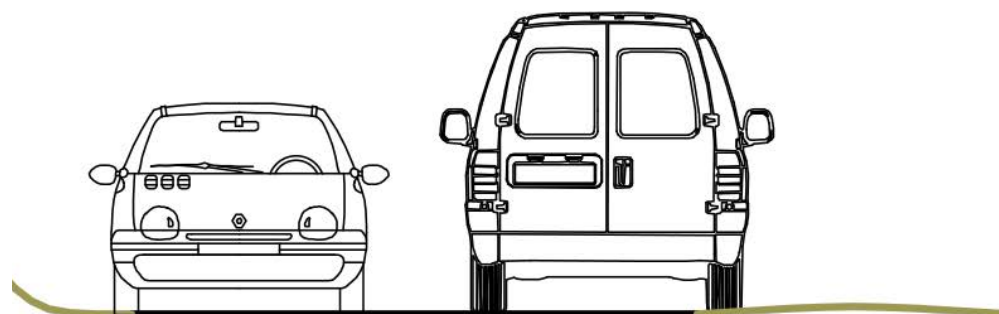


5. Les voies de desserte parallèles à la RD1005, traversent des hameaux anciens et n'ont pas des caractéristiques permettant d'accueillir les flux de transit (voirie étroite, absence de trottoir...).

> Avenue de l'église



> Chemin de Servettaz



6. Les comptages réalisés lors du diagnostic mettent en évidence des charges trafic très élevées et la saturation du réseau routier principal (2100 uvp/h aux heures de pointe du matin et du soir).

7. A l'Heure de Pointe du Soir, il est relevé 335 uvp/h sur la route de Servettaz et 563 sur la route des Sénateurs: nécessité d'apaisement des hameaux situés sur les axes routiers parallèles à la RD1005.

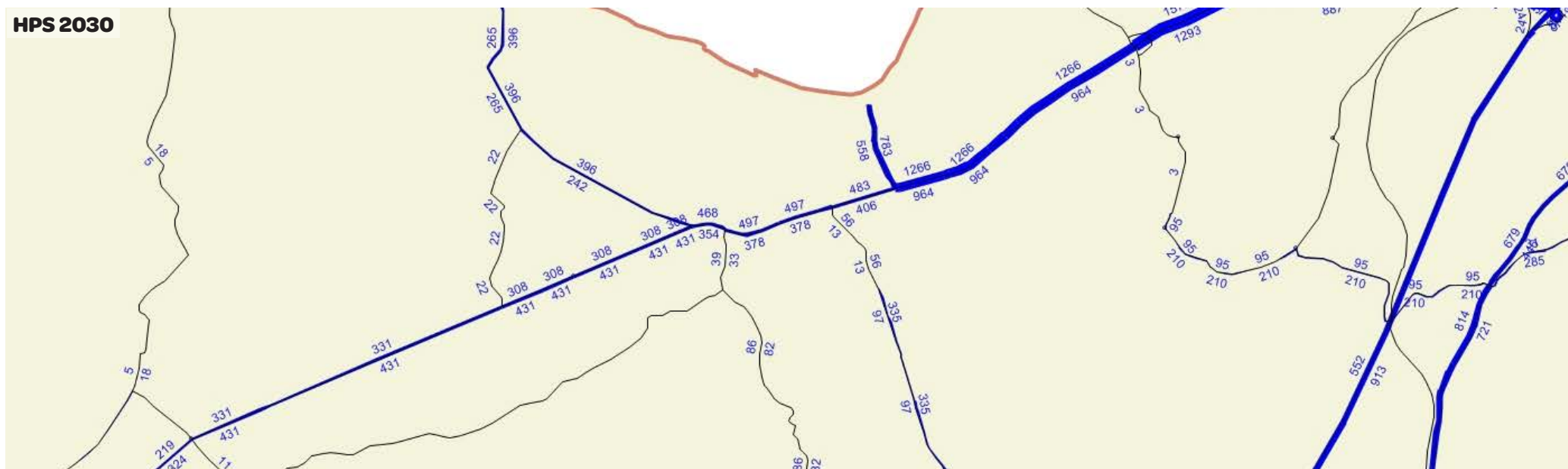


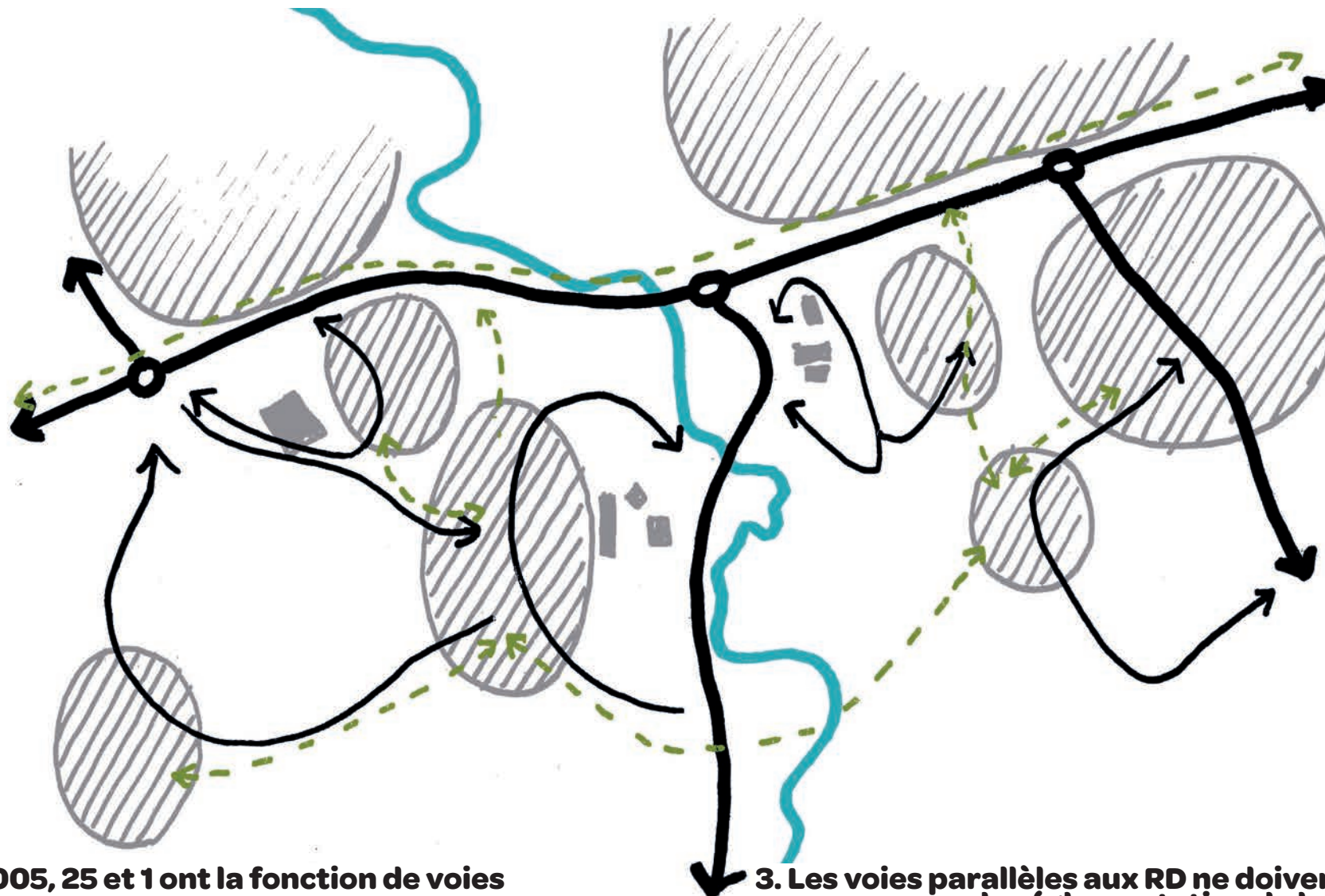
Le Bas Chablais sera concerné par d'importants projets d'infrastructures au cours des 15 prochaines années :

- > **Bus à Haut Niveau de Service sur la RD1005 pour la liaison avec Genève**
- > **Amélioration de l'offre ferroviaire entre Annemasse et Thonon.**
- > **2X2 voies Machilly <> Thonon.**

L'impact de ces projets est évalué par la CD74 sur la base d'un outil de simulation du trafic (Modèle Multimodal Transfrontalier).

Il en ressort que malgré le dynamisme du territoire (développement des fonctions d'habitat, d'emploi et de tourisme), la situation critique en terme de charge trafic est la situation actuelle.





1. Les RD1005, 25 et 1 ont la fonction de voies principales (transit) et de liaisons inter-quartier.

2. Le hameaux de Sciez et d'Excuvilly sont entièrement soulagés de cette fonction.

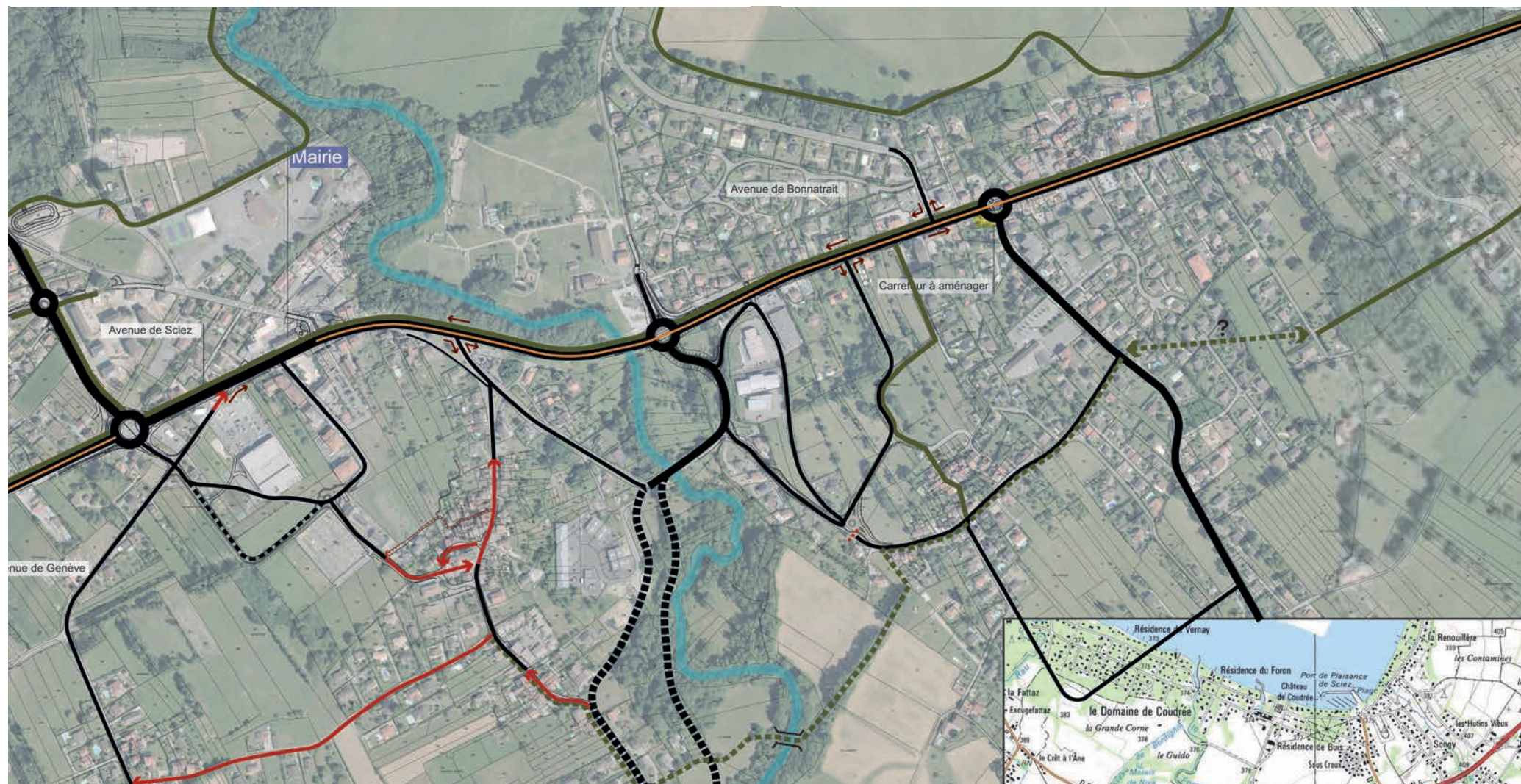
3. Les voies parallèles aux RD ne doivent pas les concurrencer : la réglementation de la voirie ne sera pas suffisante.

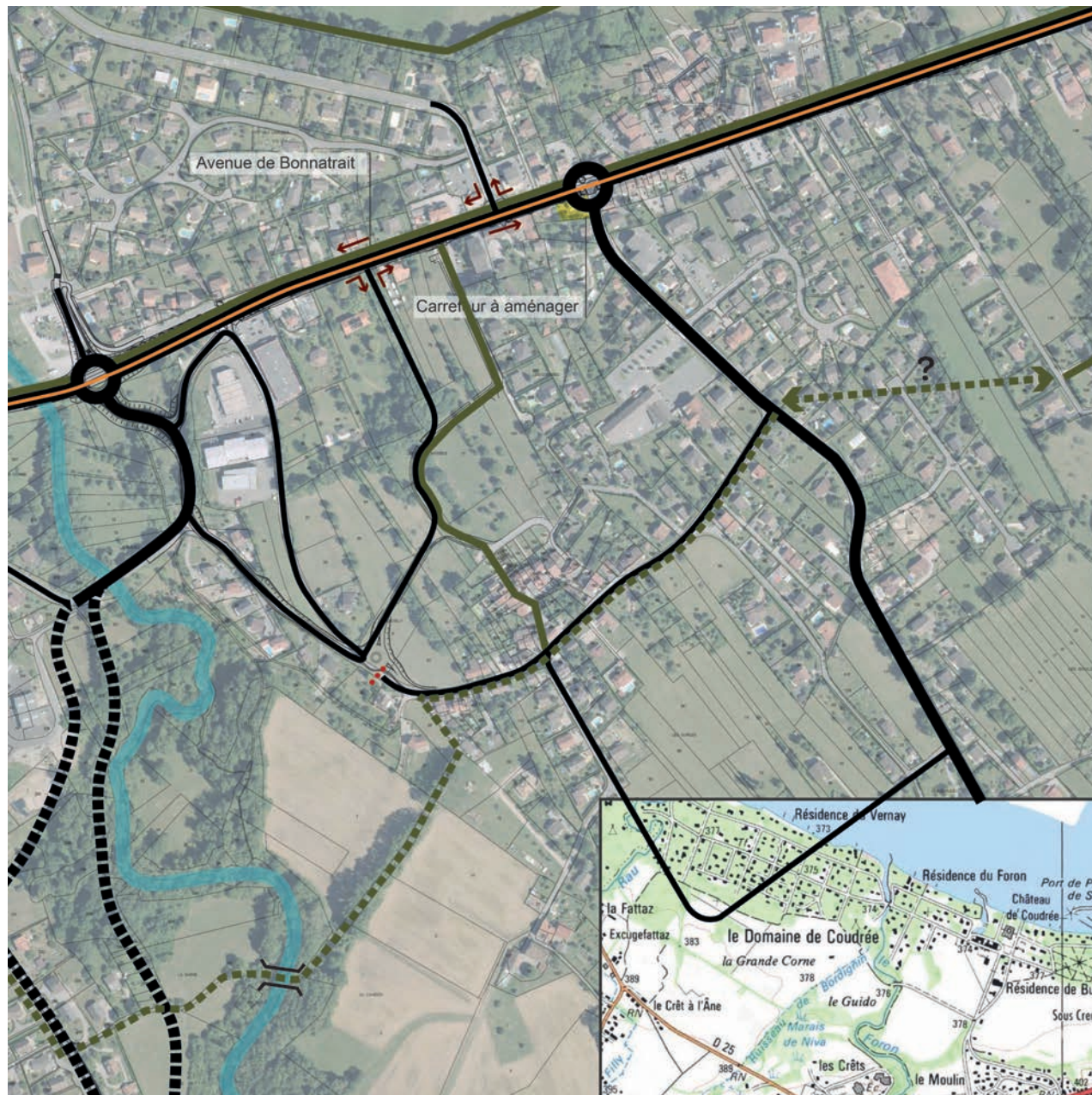
4. Dans les hameaux les plus sensibles (Filly, Sciez, Excuvilly,...) le plan de circulation devra évoluer.

1. Améliorer la capacité de la RD1005 en modifiant les carrefours d'échanges avec les voies perpendiculaires.

2. Soulager les hameaux de la fonction de transit via :

- La réglementation.
- L'aménagement.
- L'organisation des circulations.





1. RD1005

Par la création de 2 giratoires sur les carrefours :

- RD1005 / Moulins de la Glacière.
- RD1005 / RD25 Sud.

Puis la suppression des mouvements de tourne-à-gauche sur les voies de desserte perpendiculaires.

Cette solution facilite également l'intégration des modes doux (BHNS, piéton, vélo).

2. Excuvilly

L'itinéraire Sénateur <> Route d'Excuvilly concurrencera toujours la voie principale s'il est maintenu en l'état.

Aucune solution "sens unique" n'est satisfaisante.

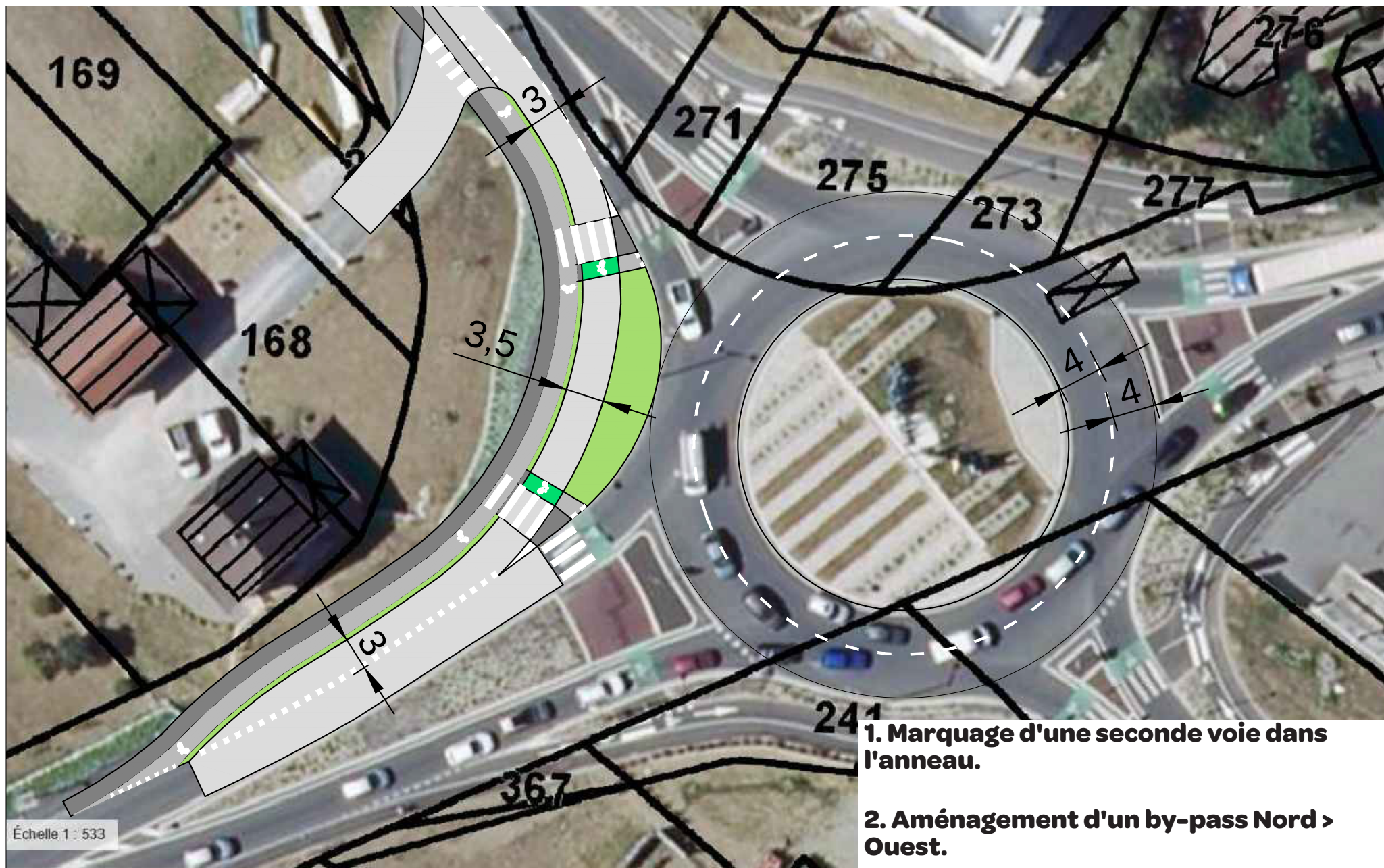
Il est proposé de rompre la liaison VL entre la route d'Excuvilly et la route des Sénateurs.

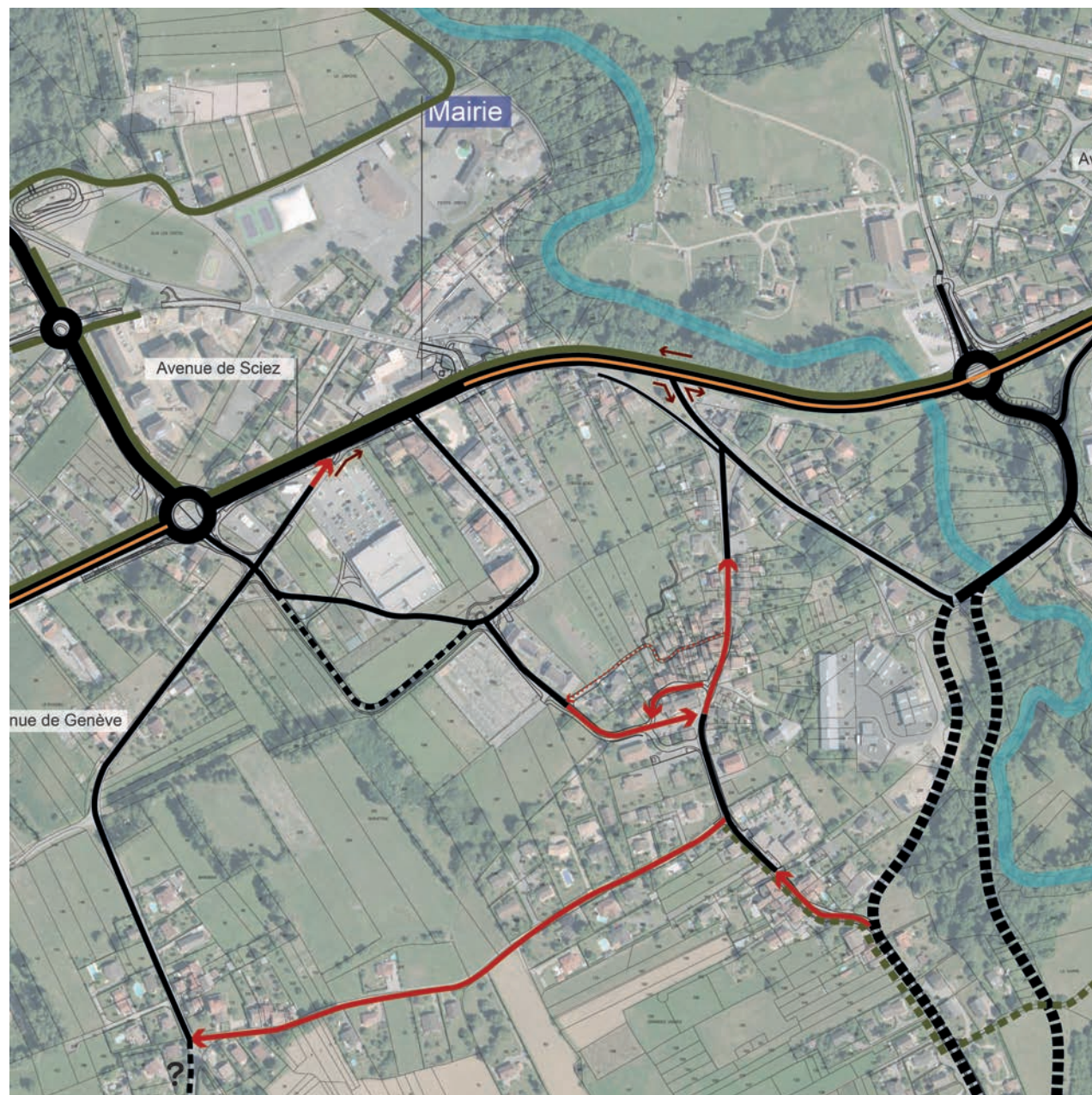
Cet axe peut-être mis en valeur au profit des modes actifs (piétons, vélos,...).



1. La création d'un carrefour giratoire dimensionné à 2 voies en entrée et 2 voies dans l'anneau implique la mobilisation de deux parcelles au Sud du carrefour.

2. Cet aménagement permet d'offrir 25% de réserve de capacité sur ce carrefour aujourd'hui saturé.





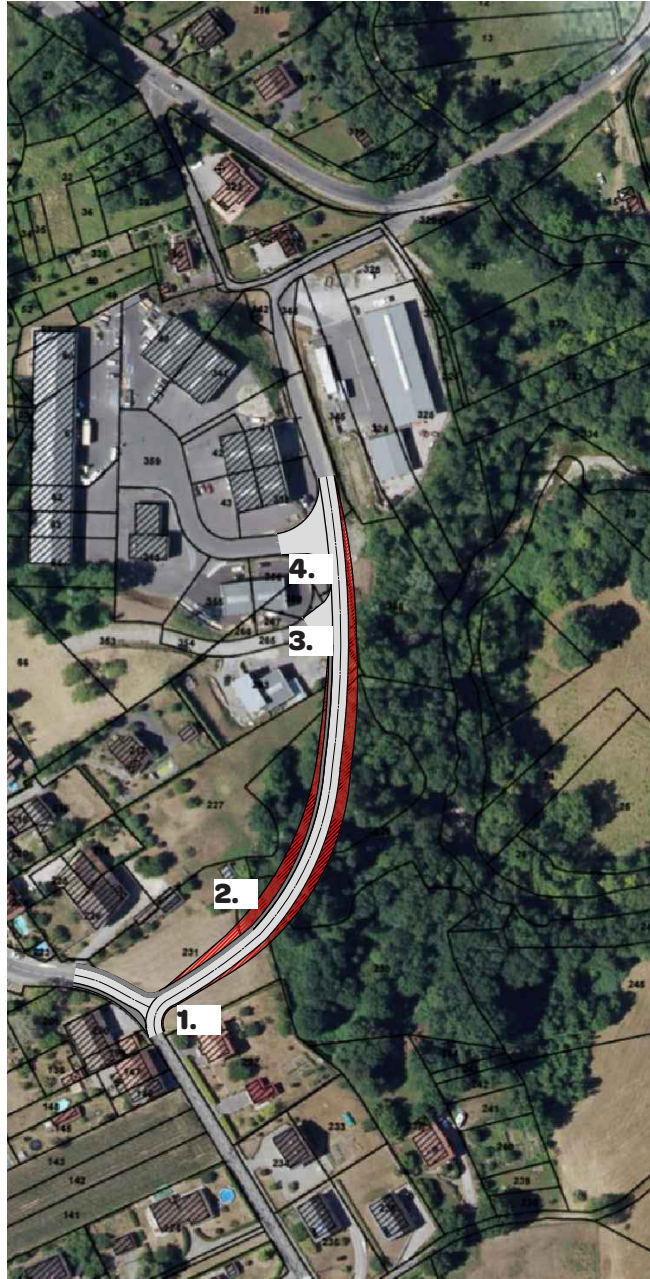
1. La création d'une liaison entre la RD1 et le nouveau giratoire RD1005 / Route du Moulin de la Glacière via la route de l'usine.

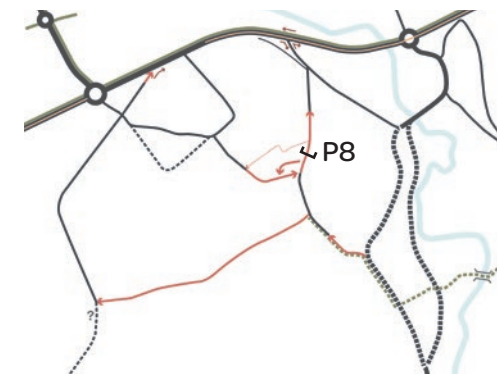
La faisabilité de cet aménagement doit faire l'objet d'une étude de projet (pente, soutènement, impacts foncier).

2. La modification du plan de circulation est indispensable pour soulager le hameau de la fonction de transit.

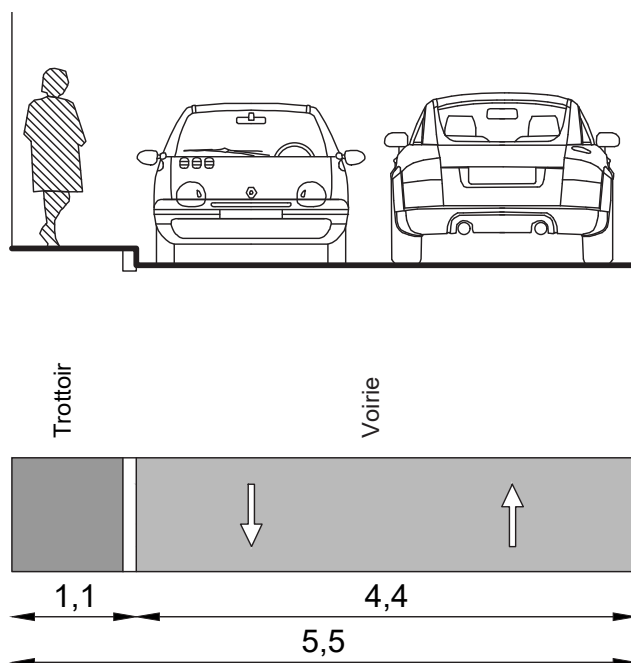
Il est proposé un fonctionnement en boucle le moins contraignant possible pour les VL.

Les mises en sens unique permettent la maîtrise du transit et le développement des trottoirs et des espaces publics.

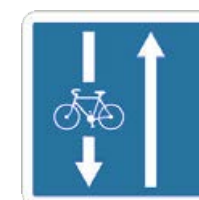
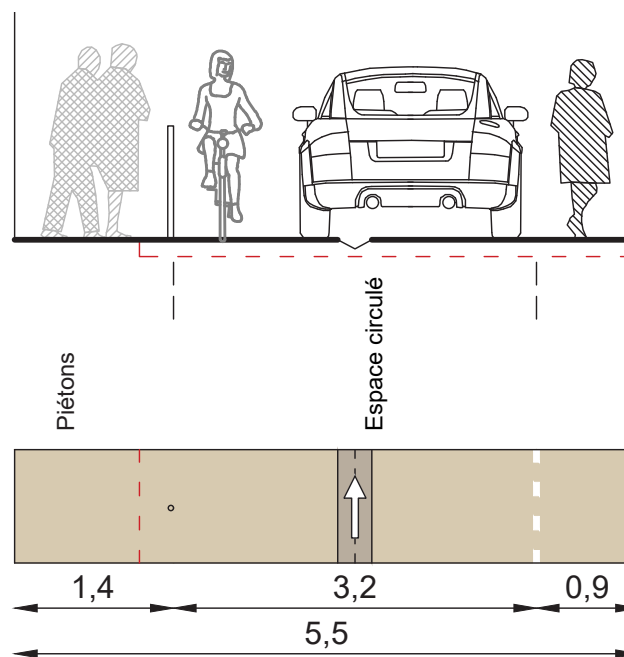




Existant :



Proposition :

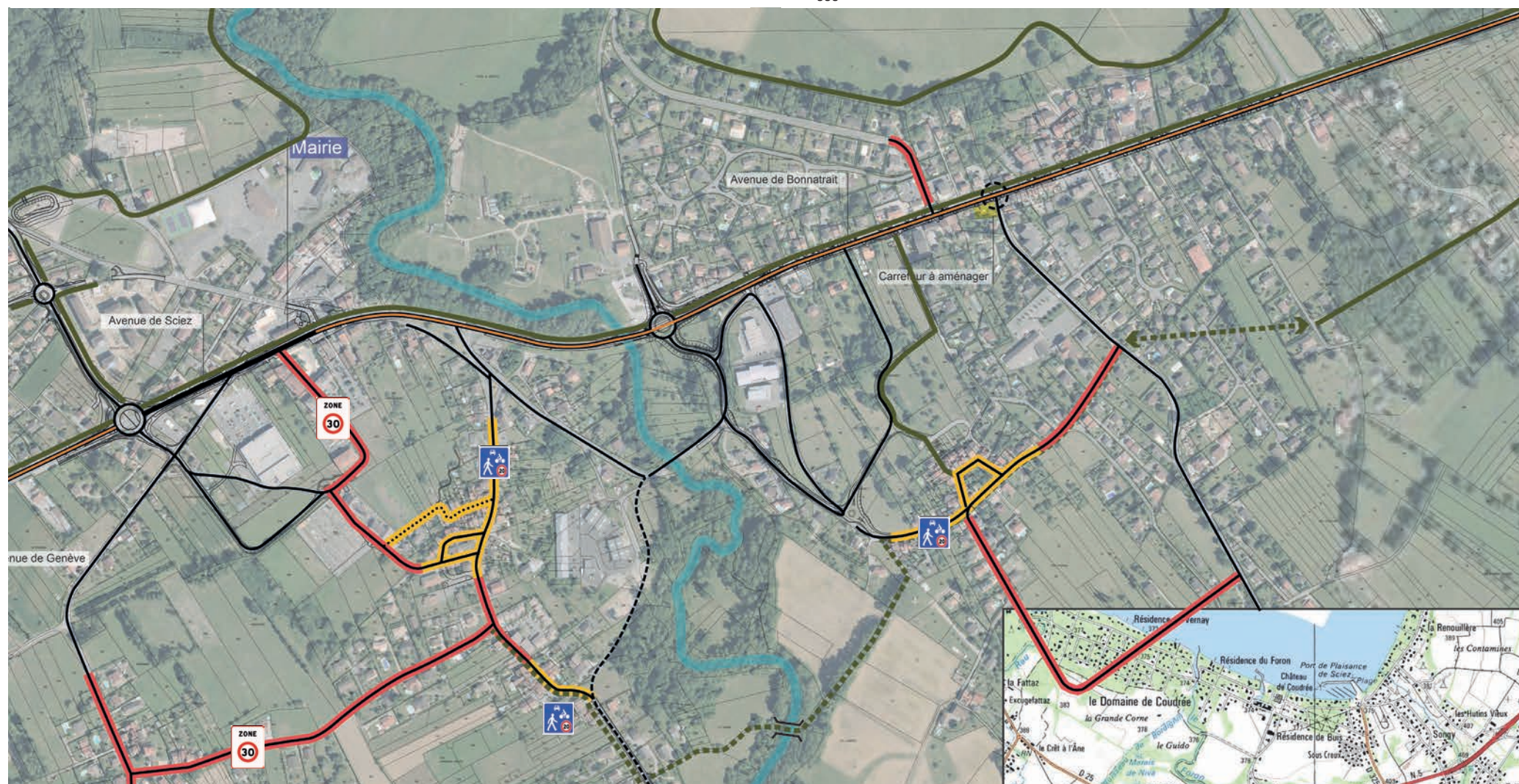


1. Maintien de la réglementation à 50 sur les voies principales (niveau de service à préserver).

2. Maintien des zones 30 dans les secteurs résidentiels "peu contraints".

3. Adoption du principe de zone de rencontre dans les secteurs centraux et/ou patrimoniaux contraints et non-soumis au trafic de transit:

- Abords de l'église.
- Excuvilly.
- ...





La zone de rencontre ou zone 20 (extraits du code de la route)

Dispositif réglementaire apparu en **2008** dans le code de route français.

«Il est intermédiaire entre l'aire piétonne et la zone 30».

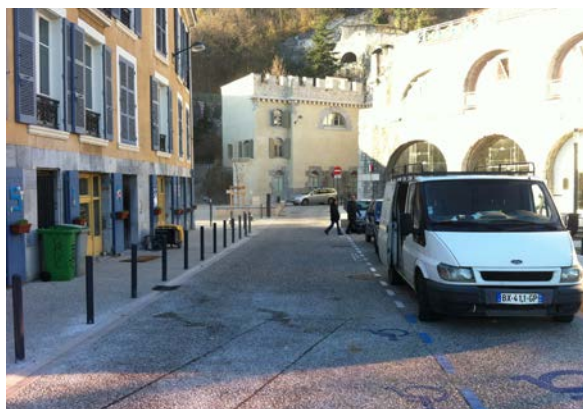
«**L'objectif est la création d'un espace public où la vie locale est développée et prépondérante. Le piéton est présent et les autres usagers partagent la chaussée avec lui.** Les piétons sont prioritaires sur tous les véhicules. Le stationnement et la circulation des cars sont compatibles et organisés.»

«S'applique sur les lieux où l'on souhaite privilégier la vie locale en donnant la priorité aux piétons sur la circulation des véhicules motorisés».

«Cela concerne fréquemment les secteurs commerciaux, de **concentration de services publics, les quartiers historiques aux rues étroites**».



Dunkerque - Rue Wilson (59)



Grenoble - Quartier Saint Laurent (38)



Gigondas - Coeur de bourg (84)



Parvis de l'église



La Roche-sur-Foron -74



Barby -73

Espaces publics



Gigondas - 84



Barby -73

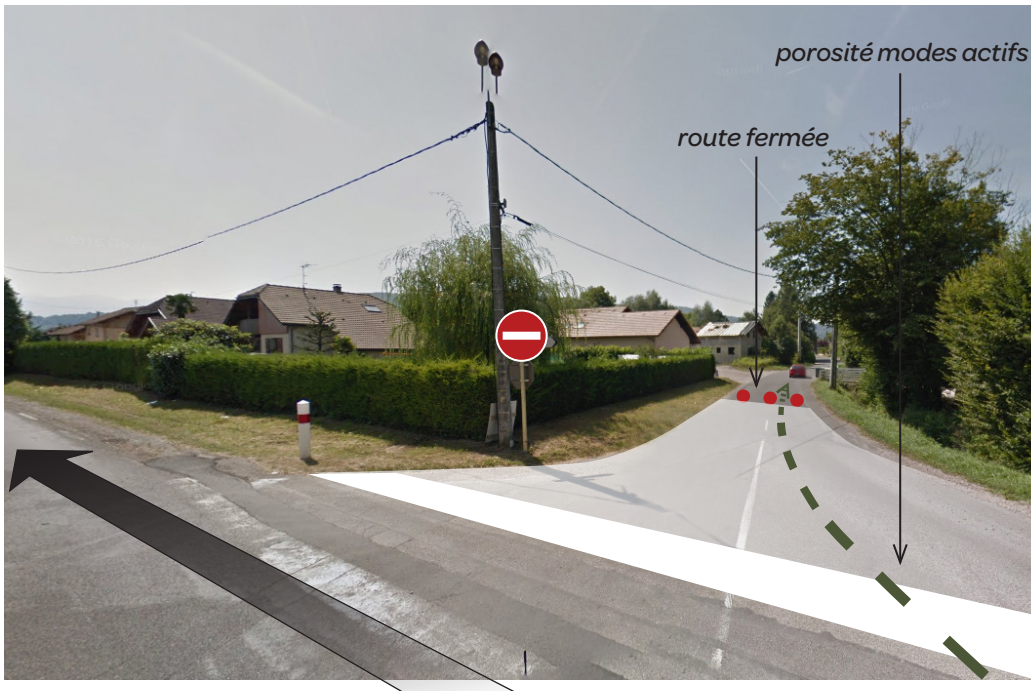
Entrée Sud



Cervonnex -74



Cervonnex -74



Comment empêcher le transit, source de nuisance et d'insécurité sans nuire aux facilités d'échange des riverains ?

Rompre la liaison VL Filly <> presqueîle pour :

- **Dissuader le transit et le réorienter vers les RD.**
- **Ne pas dégrader les liaisons Filly <> Sciez.**
- **Ne pas dégrader les liaisons Filly <> Douvaine.**

Les liaisons Modes doux sont maintenues.

Les échanges vers le Nord s'effectueraient donc via la route des Bordignin.

